

plus d'argent que s'il s'agissait d'une session régulière. Deuxièmement, je suis sûr que la nation ne regrette aucunement l'argent qui est payé aux employés engagés temporairement pour les travaux de la session. Si, comme le dit le premier ministre, la session doit coûter \$100,000, pour moi, cette dépense a sa raison d'être. Il doit se rendre compte que plusieurs des employés de la Chambre seront sans emploi à partir de l'ajournement jusqu'à la reprise des séances en janvier. Je remarque que l'honorable député d'Argenteuil rit. Mais il n'y a pas de matière à rire de l'avis de ceux qui comptent sur la présente session pour vivre.

Maintenant je voudrais exposer à la Chambre et au pays dans toute la réalité possible la situation qui existe dans le nord de l'Ontario. Je ne suis pas un pleurnicheur, et j'essaierai d'exposer les faits tels qu'ils sont. En premier lieu, je parlerai de la situation actuelle et ensuite des besoins de l'industrie. Je crois que les observations que je vais présenter ont bien leur place dans la discussion de l'annexe C. Tout d'abord, j'ai déclaré en diverses occasions, depuis la dernière campagne électorale, que, si les honorables députés de la droite arrivaient au pouvoir nous ne trouverions plus aux Etats-Unis de marché pour le bois de pâte à papier produit dans le nord du Canada. Cela s'applique non seulement aux régions boisées du nord de l'Ontario, mais à tout le nord du Canada.

Au cours de la dernière campagne électorale j'ai protesté vigoureusement contre les avancées de l'honorable député d'Algoma-Nord (M. Nicholson) et de certains ministres du gouvernement de l'Ontario, affirmant que l'exportation du bois à pâte aux Etats-Unis devrait être interdite. Je vais démontrer dans quelques instants, monsieur le président, que le seul marché de notre surplus de bois à pâte se trouve aux Etats-Unis. En suivant les principes posés par le premier ministre nous ne pourrions pas vendre ce bois sur le marché des Etats-Unis.

Dans la province d'Ontario,—et je crois que ce système s'applique à tout le Canada,—la terre appartient d'abord à la couronne. Pour encourager des industries à s'établir au nord de la province on leur a concédé de vastes superficies de terres boisées. Certaines de ces concessions mesuraient jusqu'à 5,000 milles carrés, et je pense que, dans ce temps, ces concessions étaient justifiées. Des compagnies engageant environ cent millions de dollars dans la région du nord devaient être assurées d'un approvisionnement constant de matière première, du moins en ce qui regarde l'industrie du papier à journal. Deuxièmement, il y a les terres appartenant à la couronne et sur

[M. Bradette.]

lesquelles le Gouvernement n'a jamais pris de bois de pulpe. Troisièmement, il y a le propriétaire foncier, celui qui, il y a quelques années, a pris une terre dans le nord de l'Ontario, et qui a subséquemment obtenu une concession du gouvernement. Le titre qu'il reçoit lui accorde des droits entiers sur tout ce qui se trouve sur sa terre, sauf les minéraux. Il est aussi établi que le gouvernement de l'Ontario a subdivisé certaines sections du nord de l'Ontario pour des particuliers et ceux-ci sont avant tout intéressés à la coupe du bois de construction et du bois à pâte destinée à l'exportation aux Etats-Unis.

J'ai dit, il y a quelques instants, que les intéressés à la fabrication du papier à journal ont leurs propres concessions forestières et c'est pourquoi nous pourrions croire qu'ils couperaient le bois de ces concessions, tout d'abord. Cependant, ils achètent du bois à 50 milles de chaque côté de leurs exploitations, mais ceux qui sont établis plus loin doivent trouver un débouché pour leur bois. Je répète que le marché américain est le seul où nous pouvons disposer convenablement de notre surplus de bois à pâte que nous pouvons avoir au Canada.

Nous nous souvenons qu'au cours de la session de 1931 le premier ministre a déclaré que les pays étrangers devaient acheter leurs matières premières du Canada. C'est là une affirmation illusoire, parce que nous trouvons qu'à la session suivante on a placé des restrictions sur l'exportation du bois à pâte du Canada aux Etats-Unis. Ce pays a été obligé d'acheter la majeure partie de son bois de la Russie. Dans l'industrie de la pâte à papier il y a de la concurrence des pays scandinaves et, dans une certaine mesure, de l'Allemagne. Ces pays étaient grandement en état de suffire à l'approvisionnement des Etats-Unis. Je voudrais bien que les honorables députés comprennent que le bois de pâte à papier exporté du nord de l'Ontario est un produit fini, en ce qui regarde le colon, comme on peut dire que le blé est un produit fini pour le producteur de l'Ouest. Celui-ci vend son blé sous sa forme première. Quand le marché du pays est saturé, il doit chercher des débouchés à l'extérieur. En ce qui regarde le bois de pâte à papier le marché extérieur ne peut se trouver dans l'empire britannique. Il se trouve certainement aux Etats-Unis parce que, si les honorables députés veulent consulter les rapports trimestriels du ministère du Commerce pour les années 1929, 1930, 1931 et 1932, ils constateront que pas un seul morceau de bois pour la fabrication de la pâte à papier n'a été expédié à aucun endroit de l'empire, en dehors du Canada.